

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-17**

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 9

Votants : 12

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE (SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2022-2025)

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. ABADIE Frédéric, Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAUVIER Christelle, CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

Absents : M. THIMONIER Franck (*pouvoir à Frédéric ABADIE*), Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Christine FASSINOT*), MM. BERCIMUELLE Laurent, JARRIGE Jérôme (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), DESSERTINE Sébastien, Mmes BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle

Secrétaire de séance : Mme CORNET Sophie

Monsieur le Maire expose que, l'opération d'investissement « **Réhabilitation d'un bâtiment communal** », inscrite au budget primitif 2024, doit être réalisée, sur la période 2024-2025. Les caractéristiques principales sont énoncées ci-après :

Isolation extérieure des façades, menuiseries extérieures, isolation plafonds du restaurant, (2024)	94 900.00 €
Réhabilitation de l'ancienne boulangerie en épicerie (2024-2025)	204 000.00 €
Réaménagement du parking du bâtiment communal (2025)	148 000.00 €
Total HT	446 900.00 €

Le Conseil Municipal est informé du renouvellement du dispositif de dotation communautaire de soutien aux investissements communaux pour la période 2022-2025, validé par délibération du Conseil Communautaire de Collines Isère Nord Communauté, en date du 14 avril 2022. L'opération « **Réhabilitation d'un bâtiment communal** » est éligible à ce dispositif, selon le règlement établi par la Communauté de Communes.

Après présentation et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** l'opération d'investissement précitée, pour un montant estimé à 446 900 € HT soit 536 280 € TTC,

- **de SOLLICITER** l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, dans le cadre de la dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2022-2025,

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec COLL'in Communauté et tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 26 juillet 2024



Le Maire,

Alain CAUQUIL